



ATELIER CULTURE DE PRÉVENTION

Aide à l'élaboration du Document Unique

Dès l'embauche d'un premier salarié, l'employeur est tenu d'évaluer les risques professionnels dans son entreprise. **Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est obligatoire**, mais aussi essentiel pour prévenir les accidents du travail, les maladies professionnelles et structurer la démarche de prévention. **Le SSTI 33 vous accompagne étape par étape pour construire un DUERP simple, clair et adapté à votre activité.** Si le DUERP existe déjà dans votre entreprise, pensez à le prendre lors de l'atelier.

PUBLIC CONCERNÉ

TPE adhérentes au SSTI 33 : Dirigeant, personnel d'encadrement, référent santé sécurité...

OBJECTIFS

- Répondre à vos obligations réglementaires
- Aide au repérage des risques professionnels
- Application personnalisée à votre DUERP

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Mise à disposition d'un outil/trame informatique
- Remise de supports de prévention

ANIMATEURS

Ergonome et formatrice santé sécurité du SSTI 33



Atelier de 9H30 à 11H30 :
Vendredi 14 novembre 2025



Sur notre centre médical de Mérignac



POUR VOUS INSCRIRE
Scannez le QR-Code ou
rdv sur www.ssti33.org

